

**COMPTE RENDU
COMITÉ SYNDICAL
DU 30/11/2018**

Étaient présents : AUCHART Ernest, BAVIERE Jean-Pierre, BLONDEL Michel, BOUQUILLON Daniel, BRICOUT Damien, CARTON Philippe, CAYET Alain, COLLE Pierre, COTTEL Jean-Jacques, DAMART Daniel, DERUY Isabelle, FERET Claude, GORIN Sylvie, GUILLEMANT Pierre, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MASTIN Philippe, MATHISSART Michel, MILLEVILLE Bernard, NORMAND Arnold, PLU Jean-Claude, POULAIN Eric, PUCHOIS Jean-Pierre, ROSSIGNOL Françoise, SEROUX Michel, THUILOT Didier, TILLARD Jean-Luc, VAHE Daniel, ZIEBA Jean-Marie

Absents excusés / Pouvoirs : ANSART Pierre donne pouvoir à Didier THUILOT, BAILLEUL Alain, COULON Géry donne pouvoir à Arnold NORMAND, DELCOUR Jean-Pierre donne pouvoir à Michel MATHISSART, DELEURY Jean-Pierre donne pouvoir à Sylvie GORIN, DESAILLY Jean-Michel, DROMART Evelyne donne pouvoir à Daniel VAHE, DUE Gérard donne pouvoir à Jean-Jacques COTTEL, GOMES Stéphane, HECQ David donne pouvoir à Pascal LACHAMBRE, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à Claude FERET, MICHEL Didier donne pouvoir à Jean-Claude LEVIS, PARMENTIER Jean-Marc donne pouvoir à Daniel DAMART, POTEZ Roger donne pouvoir à Bernard MILLEVILLE, PREVOST Alain donne pouvoir à Pierre COLLE, SKOWRON Richard donne pouvoir à Ernest AUCHART, TABARY Daniel, THIEBAUT Véronique donne pouvoir à Jean-Marie ZIEBA, VAN GHELDER ALAIN donne pouvoir à Alain CAYET.

Assistaient également :

Messieurs Thierry LE BOT, Laurent FLAMENT et David BOURGEOIS

— ° —

Monsieur Michel MATHISSART ouvre la séance à 17h35.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur Michel MATHISSART procède à l'appel et précise les pouvoirs attribués par les délégués excusés.

— ° —

1. DELIBERATIONS

PRESENTATION PAR MONSIEUR MICHEL MATHISSART

➔ Délibération n° 437 – Installation d'un nouveau délégué

En référence à l'arrêté préfectoral en date du 30 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale du Pas-de-Calais, et depuis le 01/01/2017, le Scota compte 3 EPCI que sont la Communauté Urbaine d'Arras, les Communautés de Communes des Campagnes de l'Artois et du Sud Artois.

Les statuts du Scota répartissent le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant Scota ainsi que celui attribué à chaque intercommunalité comme suit :

Communauté urbaine d'Arras	29 délégués
Communauté de Communes Sud-Artois	9 délégués
Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	11 délégués
SOIT AU TOTAL	49 DÉLÉGUÉS

Considérant le décès de Jean-François DEPRET survenu le 2 novembre 2018, entraînant par conséquent la vacance d'un siège de représentant ;

Vu la délibération de la Communauté urbaine d'Arras en date du 22 novembre 2018 portant modification de la représentation de la Communauté urbaine d'Arras au sein du Scota désignant Monsieur Jean-Claude DESSAILLY, en qualité de représentant de Communauté urbaine d'Arras au comité syndical du Scota ;

Il est proposé de valider cette désignation au sein du comité syndical par un vote à main levée. **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Michel MATHISSART installe Monsieur Jean-Claude DESSAILLY dans ses fonctions de membre du Comité Syndical du Scota.

Monsieur Michel MATHISSART prend la parole pour rendre un hommage à Jean-François DEPRET,

« Une nouvelle fois notre syndicat est durement éprouvé, après la disparition de Philippe RAPENEAU c'est notre collaborateur et Président Jean-François DEPRET qui nous a quitté.

A vous tous ici présents, je vous dis **Merci, Merci** de lui avoir redonné de l'espoir, en le portant le 9 octobre dernier à la Présidence de notre syndicat.

Vous n'ignoriez pas alors, qu'il était souffrant. Il luttait de toutes ses forces dans ce combat pour la vie, en ne laissant paraître que sa volonté de vivre, il nous faisait oublier à tous sa grave maladie.

Moralement, son élection lui avait fait un bien énorme, il regardait à nouveau vers l'avenir de nos territoires, vers à l'aboutissement de la procédure d'approbation du SCoT. Mais les douleurs ont très vite repris, devenant de plus en plus insupportables.

Contraint de retourner à l'hôpital, depuis sa chambre, il avait signé les convocations des membres du conseil syndical pour valider le SCoT, mais le 2 novembre la maladie, contre laquelle il avait lutté courageusement jusqu'au bout, triomphait.

Depuis 1995 Jean-François était non seulement agriculteur, mais aussi un élu très engagé :

Maire de Farbus,

Conseiller communautaire à la Communauté urbaine d'Arras,

Président de l'ADMR de la région de Vimy,

Conseiller prud'homal au tribunal d'Arras,

Garde d'honneur de Notre-Dame-de-Lorette...

Nous garderons de Jean-François l'image et l'investissement d'un homme dévoué pour l'aménagement du territoire, défenseur incontournable de la ruralité et du bien-être de tous.

Jean-François, tu nous laisses aussi le souvenir d'un homme d'une vraie modestie et d'un esprit de tolérance rare. Même la cruelle maladie qui t'a emporté n'aura pas réussi et jusqu'au dernier moment à altérer ta gentillesse naturelle et ton acharnement au travail.

Je suis convaincu que ton action te survivra, que les valeurs que tu as portées et défendues perdureront dans notre syndicat.

Je vous propose d'honorer sa mémoire par une minute de silence. (Minute de silence). Je vous remercie. »

Monsieur Michel MATHISSART confie la présidence à Monsieur Claude FERET, doyen d'âge de l'assemblée pour procéder à l'élection d'un nouveau Président.

PRESENTATION PAR MONSIEUR CLAUDE FERET

Monsieur Claude FERET remercie Monsieur Michel MATHISSART et commence lecture des diverses dispositions relatives à l'élection d'un Président. Monsieur Michel MATHISSART est nommé secrétaire de séance, Madame Sylvie GORIN et Monsieur Pierre GUILLEMANT sont désignés membre du bureau de vote. Messieurs Thierry LE BOT, Laurent FLAMENT et David BOURGEOIS sont désignés auxiliaires du bureau de vote.

Monsieur Claude FERET appelle à candidature pour le poste de Président du Scot.

Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président de la Communauté de communes du Sud-Artois, prend la parole. Il propose à l'assemblée la candidature de Monsieur Pascal LACHAMBRE.

Monsieur Claude FERET annonce l'enregistrement de la candidature de Monsieur Pascal LACHAMBRE et demande s'il y'a d'autre candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Monsieur Claude FERET appelle au vote chaque délégué. Il est rappelé les règles du vote (Chaque votant doit au préalable retirer les bulletins de vote et l'enveloppe correspondante déposés sur la table prévue à cet effet près de l'isoloir, passer dans l'isoloir, voter puis signer la feuille d'émargement. Seuls les détenteurs d'un pouvoir peuvent voter deux fois, étant précisé que le porteur du mandat remplira ses obligations à l'appel de la personne qu'il représente.)

--opérations de vote--

Lorsque l'ensemble des délégués ont votés, Monsieur Claude FERET, clos le scrutin et fait procéder au dépouillement. A l'issue, il est proclamé les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 8 (huit)
 - Bulletins nuls : 1 (un)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 36 (trente-six)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Pascal LACHAMBRE : 36 voix (trente-six)

A l'issu du premier tour du scrutin, Monsieur Pascal LACHAMBRE a été élu Président du SCoT de l'Arrageois (Scota) à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

PRESENTATION PAR MONSIEUR PASCAL LACHAMBRE

Monsieur Pascal LACHAMBRE, Président du Scota, prend la présidence de la séance et remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

Il remercie Monsieur Jean-Jacques COTTEL d'avoir proposé sa candidature et également Monsieur Michel SEROUX pour son adhésion à sa proposition d'être candidat. Monsieur Pascal LACHAMBRE précise ensuite qu'il sera actif pour travailler dans un esprit de partage et de co-construction pour terminer la révision du SCoT en cours, et également sur les sujets du Syndicat Mixte comme l'étude mobilité douce, mais aussi les dossiers comme le Canal Seine-Nord Europe, le contrat de revitalisation du bassin minier (*pour limiter les déséquilibres entre les territoires bénéficiant des recommandations du plan et les territoires voisins*), sur les dossiers touchant au ferroviaire (*projet de 3^{ème} gare européenne, le maintien de la déserte TGV à Arras, le maintien de la ligne ferroviaire Arras St-Pol, sans oublier l'attractivité des gares TER, la liaison express Lille-Arras-Amiens et la liaison performante Arras-Cambrai*), les dossiers « mobilités » (*l'amélioration et la sécurisation de l'axe RN 25, la mise à 2x2 voies de la RD 939, le contournement Est Arras*). Tout cela en lien avec le Contrat de Transition Écologique de la Communauté urbaine d'Arras et la convention Arras Cœur de Ville.

Il passe ensuite aux différentes délibérations électorales :

➔ Délibération n° 439 – Fixation du nombre de Vice-présidents.

Cette délibération fixe à 8 le nombre de Vice-présidents. **Adoptée à l'unanimité.**

➔ Délibération n° 440 – fixation du nombre des autres membres du bureau

Cette délibération fixe à 8 le nombre des autres membres du bureau. **Adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Pascal LACHAMBRE passe à la délibération 441 – Élection des Vice-Présidents. Il est proposé pour des raisons de commodité pratique, de procéder à l'élection des Vice-présidents sous forme d'un « scrutin groupé » autrement appelé « scrutin plurinominal majoritaire sans liste bloquée », en précisant :

- d'une part, que vous disposez de la possibilité de rayer des noms et d'en ajouter d'autres, dans la limite du nombre de poste de VP ouverts ;
- d'autre part, qu'en cas de désaccord de la majorité des membres de l'assemblée, je n'imposerai pas ce mode de scrutin (arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nancy du 13 février 1997).

Les membres du comité syndical acceptent la proposition. Monsieur Pascal LACHAMBRE annonce la liste des candidats :

Liste des candidats aux Vice-présidences

1^{er} Vice-président : MICHEL MATHISSART	CU Arras
2^{ème} Vice-président : PIERRE COLLE	CC Sud-Artois
3^{ème} Vice-président : ERNEST AUCHART	CC Campagnes de l'Artois
4^{ème} Vice-président : PIERRE GUILLEMANT	CC Campagnes de l'Artois
5^{ème} Vice-président : DANIEL VAHE	CC Campagnes de l'Artois
6^{ème} Vice-président : JEAN-CLAUDE LEVIS	CU Arras
7^{ème} Vice-président : JEAN-PIERRE DELCOUR	CU Arras
8^{ème} Vice-présidente : FRANCOISE ROSSIGNOL	CU Arras

Monsieur Pascal LACHAMBRE précise qu'il n'y a pas de changement par rapport à l'élection du 9 octobre dernier

Monsieur Pascal LACHAMBRE appelle au vote chaque délégué.

--opérations de vote--

Monsieur Michel MATHISSART déclare faire acte de candidature au poste de 1^{er} Vice-président :

Il est procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Michel MATHISSART : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Michel MATHISSART a été élu 1^{er} Vice-président du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Monsieur Pierre COLLE déclare faire acte de candidature au poste de 2^{ème} Vice-président :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Pierre COLLE : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Pierre COLLE a été élu 2^{ème} Vice-président du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Monsieur Ernest AUCHART déclare faire acte de candidature au poste de 3^{ème} Vice-président :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Ernest AUCHART : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Ernest AUCHART a été élu 3^{ème} Vice-président du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Monsieur Pierre GUILLEMANT déclare faire acte de candidature au poste de 4^{ème} Vice-président :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)

- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Pierre GUILLEMANT : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Pierre GUILLEMANT a été élu 4^{ème} Vice-président du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Monsieur Daniel VAHE déclare faire acte de candidature au poste de 5^{ème} Vice-président :

Il est procédé au 1^{er} tour de scrutin.

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Daniel VAHE : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Daniel VAHE a été élu 5^{ème} Vice-président du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Monsieur Jean-Claude LEVIS déclare faire acte de candidature au poste de 6^{ème} Vice-président :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Jean-Claude LEVIS : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Claude LEVIS a été élu 6^{ème} Vice-président du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Monsieur Jean-Pierre DELCOUR déclare faire acte de candidature au poste de 7^{ème} Vice-président :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Jean-Pierre DELCOUR : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Pierre DELCOUR a été élu 7^{ème} Vice-président du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Madame Françoise ROSSIGNOL déclare faire acte de candidature au poste de 8^{ème} Vice-présidente :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)

- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Madame Françoise ROSSIGNOL : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Madame Françoise ROSSIGNOL a été élue 8^{ème} Vice-présidente du Scot à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pascal LACHAMBRE passe à la délibération 442 – Élection des autres membres du bureau. Il est proposé pour des raisons de commodité pratique, de procéder à l'élection des autres membres du bureau sous forme d'un « scrutin groupé » autrement appelé « scrutin plurinominal majoritaire sans liste bloquée », en précisant :

- d'une part, que vous disposez de la possibilité de rayer des noms et d'en ajouter d'autres, dans la limite du nombre de poste d'autres membres du bureau ouverts ;
- d'autre part, qu'en cas de désaccord de la majorité des membres de l'assemblée, je n'imposerai pas ce mode de scrutin (arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nancy du 13 février 1997).

Les membres du comité syndical acceptent la proposition. Monsieur Pascal LACHAMBRE annonce la liste des candidats :

Liste des autres membres du Bureau

Jean-Jacques COTTEL	CC Sud-Artois
Michel BLONDEL	CC Sud-Artois
Daniel DAMART	CU Arras
Frédéric LETURQUE	CU Arras
Jean-Marc PARMENTIER	CU Arras
Jean-Claude PLU	CU Arras
Claude FERET	CU Arras
Michel SEROUX	CC Campagnes de l'Artois

--opérations de vote--

Monsieur Jean-Jacques COTTEL déclare faire acte de candidature au poste de 1^{er} membre du Bureau :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Jean-Jacques COTTEL : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Jacques COTTEL a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Monsieur Michel BLONDEL déclare faire acte de candidature au poste de 2^{ème} membre du Bureau :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Michel BLONDEL : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Michel BLONDEL a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Monsieur Daniel DAMART déclare faire acte de candidature au poste de 3^{ème} membre du Bureau :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Pascal LACHAMBRE : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Daniel DAMART a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Par la voix de Monsieur Claude FERET, Monsieur Frédéric LETURQUE déclare faire acte de candidature au poste de 4^{ème} membre du Bureau :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Frédéric LETURQUE : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Frédéric LETURQUE a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Par la voix de Monsieur Daniel DAMART, Monsieur Jean-Marc PARMENTIER déclare faire acte de candidature au poste de 5^{ème} membre du Bureau :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Jean-Marc PARMENTIER : 45 voix (quarante-six)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Marc PARMENTIER a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Monsieur Jean-Claude PLU déclare faire acte de candidature au poste de 6^{ème} membre du Bureau :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :

- Bulletins blancs : 0 (zéro)
- Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Jean-Claude PLU : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Claude PLU a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installée.

Monsieur Claude FERET déclare faire acte de candidature au poste de 7^{ème} membre du Bureau :

- Monsieur Claude FERET

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Claude FERET : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Claude FERET a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Monsieur Michel SEROUX déclare faire acte de candidature au poste de 8^{ème} membre du Bureau :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Michel SEROUX : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Michel SEROUX a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pascal LACHAMBRE présente la délibération 443 – Indemnité du Président et des Vice-présidents. Il s'agit ici de fixer les taux des indemnités de fonction du président et de Vice-présidents tel que :

Fonction	Taux
Président	27,52 %
1 ^{er} Vice-président	17,72 %
Autre Vice-président	15,80%

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pascal LACHAMBRE présente la délibération 444 – Délégation de pouvoir au Bureau et au Président. Le Président présente la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président présente la délibération 445 – Désignation des représentant dans les associations.

Il est proposé de :

-Désigner Monsieur le 1^{er} Vice-président, Monsieur Michel MATHISSART, pour assurer la représentation du Scotia au sein de la Fédération Nationale des SCoT.

A ce titre, le 1^{er} Vice-président à pouvoir pour signer toutes conventions, actes et pièces administratifs, courriers et documents quelconques, relevant de cette délégation de représentation.

-Désigner et autoriser, en qualité de titulaire, Monsieur le Vice-président délégué au développement économique et commercial, Monsieur Jean-Claude LEVIS et, en qualité de suppléant, Monsieur le 1^{er} Vice-président, Monsieur Michel MATHISSART, le pouvoir de siéger en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

A ce titre, le Vice-président au développement économique et commercial et le 1^{er} Vice-président ont pouvoir pour signer toutes conventions, actes et pièces administratifs, courriers et documents quelconques, relevant de cette délégation de représentation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pascal LACHAMBRE passe ensuite à l'agenda :

- **Vendredi 12 décembre 2018 à 18 h 00 – COMITE SYNDICAL**
 - Révision du SCoT : Arrêt du SCoT
 - Administratif : Rapport d'Orientation Budgétaire 2019 et diverses délibérations.

A la vue de l'ordre du jour, Monsieur Pascal LACHAMBRE insiste sur l'importance d'être présent lors du comité syndical du 12 décembre prochain.

« Ce dernier comité syndical de l'année sera pour nous une étape importante de la révision en cours puisqu'il marque la fin d'une étape et le commencement d'une autre. Notre proposition de SCoT va être soumise à l'avis des Personnes Publiques Associées et à enquête publique. Ces étapes dureront plusieurs mois pour aboutir à l'approbation du SCoT en juin 2019 ».

En l'absence de questions diverses et,

L'ordre du jour étant épuisé et qu'il n'y a plus de demande d'intervention,

La séance est levée à 18h45.